

LUNDI 06 JUIN 2011

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à l'heure et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Serge Côté, François Hamel, Johanne Gagnon, Marc Lavigne ainsi que Jacques Boucher, secrétaire-trésorier.

Est absent : le conseiller Jacques Dubois.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présent. **5769-0611**

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Roland Allard d'adopter l'ordre du jour en déplaçant l'item 11 à l'item 23 et en laissant ouvert les *Affaires nouvelles*.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2011, a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **5770-0611**

Il est proposé par Roland Allard et appuyé par Marc Lavigne que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté en modifiant l'en-tête du procès-verbal pour mardi le 3 mai et en corrigeant à la résolution 5757-0511, la date du 19 août pour le 17 août et en remplaçant à la résolution 5768-0511, le nom de Johanne Gagnon par Jacques Dubois.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Johanne Gagnon, appuyée par Serge Côté, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mai 2011 tels que déposés au montant total de 49,893.70\$. **5771-0611**

Je soussigné, Jacques Boucher, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Jacques Boucher, secrétaire-trésorier

Rapport de l'inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par François Hamel que le rapport de l'inspecteur en bâtiment soit accepté tel que donné. **5772-0611**

ADOPTÉE

Dépôt du rapport financier du vérificateur.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Marc Lavigne que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Pellerin, Potvin, Gagnon, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, soit accepté tel que déposé. **5773-0611**

ADOPTÉE

Résolution programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par François Hamel et résolu unanimement que :

5774-0611

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

Mandat et autorisation à Services exp Inc.

5775-0611

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Roland Allard qu'un mandat soit donné à la firme Services exp Inc. les autorisant à déposer une demande d'autorisation au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour obtenir le CA pour le dossier du système de traitement du bâtiment Multifonctionnel et qu'un chèque à l'ordre du ministre des Finances au montant de 523\$ soit joint.

ADOPTÉE

Transmission de l'attestation au Ministère Développement Durable.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Roland Allard que la Municipalité de Saint-Rosaire s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés,

5776-0611

une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

Soumissions pour le fauchage de bord des chemins.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Johanne Gagnon que la soumission reçue par Soudure DR Lemire Inc. au montant de 4 079.80\$ plus taxes soit acceptée pour étude. ET que la soumission reçue par Entreprises R.M. Pépin au montant de 5 900 \$ plus taxes soit acceptée pour étude. ET que la soumission reçue par Les Entreprises Bailey au montant de 1 785 \$ plus taxes soit acceptée pour étude. **5777-0611**

QUE le contrat pour le fauchage de bord des chemins soit accordé à Les Entreprises Bailey pour un montant de 1785 \$ plus taxes, pour faire le fauchage de fossés d'un côté, c'est-à-dire du fond du fossé jusqu'en bordure des routes de la Municipalité.

ADOPTÉE

Soumission reçue pour piézomètres.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Marc Lavigne que le contrat pour le forage de 3 piézomètres avec le matériel et protecteur soit accordé à Forages Boissonneault Inc, seul soumissionnaire, pour un montant de 2401 \$ plus taxes. **5778-0611**

ADOPTÉE

Soumission reçue de Vallières Asphalte Inc. (travaux d'asphaltage)

Il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par Roland Allard que la soumission pour les travaux d'asphaltage reçue par Vallières Asphalte Inc. au montant de 112\$ la tonne métrique soit acceptée pour étude.

ADOPTÉE

5779-0611

Soumission reçue de Sintra Inc. (travaux d'asphaltage)

Il est proposé par Marc Lavigne et appuyé par Roland Allard que la soumission pour les travaux d'asphaltage reçue par Sintra Inc. au montant de 108.08\$ la tonne métrique soit acceptée pour étude.

ADOPTÉE

5780-0611

Soumission reçue de Pavage Veilleux (1990) Inc. (travaux d'asphaltage)

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par François Hamel que la soumission pour les travaux d'asphaltage reçue par Pavage Veilleux (1990) Inc. au montant de 89.79\$ la tonne métrique soit acceptée pour étude.

ADOPTÉE

5781-0611

Contrat pour les travaux d'asphaltage.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Johanne Gagnon que la soumission présentée par la compagnie Pavage Veilleux (1990) Inc. soit retenue au montant de 89.79\$ la tonne métrique et une quantité de 1534.80 t.m. pour les travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur diverses routes de la municipalité. **5782-0611**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Jacques Boucher, soit autorisé, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer le contrat avec Pavage Veilleux (1990) Inc.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Serge Côté, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, pour adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 128 500\$ sur une période de 10 ans. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

AVIS DE MOTION est déposé par la conseillère Johanne Gagnon, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, pour adoption d'un règlement sur les installations à rayons ultraviolet, avec dispense de lecture.

AVIS DE MOTION est déposé par le conseiller Marc Lavigne, qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, pour adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour la construction d'une caserne incendie et un emprunt de 185 000 \$. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Demande de soumission pour caserne incendie.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par François Hamel que le directeur général soit autorisé à faire concevoir par le technologue Alexis Gagné, les plans et devis pour la construction d'une caserne incendie. Que par la suite, des soumissions soient demandés tel que prescrit par la Loi.

5783-0611

ADOPTÉE

Promesse d'achat (terrain de la Fabrique).

Il est proposé par Marc Lavigne et appuyé par François Hamel que l'on autorise le directeur général à faire préparer une promesse d'achat pour l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Fabrique de Saint-Rosaire, au montant de 24,000\$ et qu'un versement de 12,000\$ soit remis à la Fabrique au moment de la signature de la promesse d'achat. Que le Maire, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer tout document officiel relatif à cette vente.

5784-0611

ADOPTÉE

Demande de soumission pour l'entretien des chemins en hiver.

Il est proposé Roland Allard et appuyé par Marc Lavigne que le directeur général soit autorisé à demander des soumissions pour l'entretien des chemins en hiver, sur tous les chemins à la charge de la Municipalité.

5785-0611

ADOPTÉE

Mise en candidature prix jeunesse 2011.

CONSIDÉRANT que la M.R.C. d'Arthabaska organise un concours pour le prix jeunesse 2011 sur le territoire de la M.R.C. d'Arthabaska;

5786-0611

CONSIDÉRANT que Mlle Lydia Allard se démarque par son implication dans la municipalité et à l'école (de 2009 à 2011 présidente de la ligue d'improvisation de St-Rosaire, en 2010 bruiteuse et en 2011 actrice dans la pièce de théâtre AFÉAS, préposée à la biblio de l'école, siège au gouvernement étudiant, organisatrice du gala méritas de l'école, bénévole lors d'événements spéciaux et en 2010

et 2011 elle obtient le prix excellence pour ses résultats scolaires);

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par Serge Côté que l'on recommande la candidature de Mlle Lydia Allard dans le cadre du concours prix jeunesse 2011 de la M.R.C. d'Arthabaska.

ADOPTÉE

Dossier aqueduc (date des travaux)

Il est proposé par François Hamel et appuyé par Roland Allard que la Municipalité de Saint-Rosaire confirme à Monsieur Bruno Lecours et M. Normand Allard :

5787-0611

- Que les travaux pour exécuter un test ESSIDES se termineront environ six (6) mois après le début du test.
- Que les rapports du test seront remis par l'hydrogéologue aux personnes concernées en même temps que la municipalité.
- Qu'un dédommagement de 500 \$ soit remis aux 2 personnes concernées s'ils consentent à signer les autorisations nécessaires pour procéder à ce test.
- Que leurs terrains seront remis en état, aux frais de la municipalité, tel qu'avant l'intervention.

ADOPTÉE

Dossier aqueduc (autorisation pour procéder s'il n'y a pas d'entente).

CONSIDÉRANT qu'une étude hydrogéologique sur le réseau d'aqueduc est exigé;

5788-0611

CONSIDÉRANT que les travaux afin d'effectuer cette étude doivent débiter le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT que les ententes ne seraient pas signées dans un délai raisonnable;

Pour ces motifs, il est proposé par Serge Côté, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à prendre les procédures qui s'imposent pour en arriver à faire ce test le plus tôt possible, considérant que ce test doit s'échelonner sur une période de six (6) mois et couvrir soit le mois de juillet ou de février.

ADOPTÉE

Systeme temps de contact.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Johanne Gagnon que le contrat pour le système temps de contact soit accordé à Danovar Inc., seul soumissionnaire, au montant de 8,100\$ plus taxes.

5789-0611

ADOPTÉE

Contrat pour l'installation de conduites aqueduc.

Il est proposé par Roland Allard et appuyé par François Hamel que le contrat pour l'installation de conduites d'aqueduc soit accordé à Danovar Inc., seul soumissionnaire, au montant de 22,668\$ plus taxes.

5790-0611

ADOPTÉE

Contrat pour les accessoires d'aqueduc.

Il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par Roland Allard que le contrat pour les accessoires d'aqueduc soit accordé à JU Houle, au montant de 6,878.19 \$ plus taxes.

5791-0611

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure (Jessy Grondin et Liane Lemelin).

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par : Jessy Grondin et Liane Lemelin; **5792-0611**

CONSIDÉRANT qu'ils prennent également connaissance de l'avis favorable donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le mardi le 31 mai 2011;

CONSIDÉRANT que cet avis fait part que la demande de dérogation mineure, c'est-à-dire la construction d'un garage résidentiel à 3.04 mètres de la marge latérale au lieu de la marge réglementaire de 3.5 mètres, devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT que le Conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations du Conseil, il est proposé par François Hamel, appuyé par Roland Allard et résolu unanimement que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée, le tout conformément à l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

Achat d'un balai mécanique.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Serge Côté et il est résolu d'autoriser le directeur général à effectuer l'achat du balai mécanique appartenant au Tiges 4 Saisons au montant de 2,000\$ plus taxes. **5793-0611**

ADOPTÉE

Logo municipal.

Il est proposé par Serge Côté et appuyé par Roland Allard de mandater la conseillère Johanne Gagnon, responsable de la confection d'un nouveau logo pour la Municipalité de Saint-Rosaire. **5794-0611**

ADOPTÉE

Service de fusion.

Il est proposé par Johanne Gagnon et appuyé par François Hamel que le contrat pour le service de fusion soit accordé à Danovar Inc., seul soumissionnaire, pour l'installation de tuyaux 6" à 125\$/heure, la mobilisation /démobilisation à 325\$, la location de l'électrofusionneuse à 240\$ et la main d'œuvre pour l'électrofusionneuse à 68\$/heure. **5795-0611**

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée par Serge Côté, appuyé par Marc Lavigne, à 22h00. **5796-0611**

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Jacques Boucher, secrétaire-trésorier